



Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 16 septembre 2017, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Présidente de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Auvergne Rhône Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Bourgogne, Franche Comté :	Jean-Marie VINATIER
Bretagne, Pays de la Loire :	Jean-Paul MARTEAU
Centre, Val de Loire :	Christian JOLIVET (2 nd vice-président chargé de la trésorerie)
Corse :	Arnaud ZARAGOZA
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Est :	Laurent MARCOUX
Guadeloupe :	Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL
Hauts de France :	François DESPRETS
Ile de France:	Patrick LAMERAT
Ile de La Réunion :	Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE
Martinique :	George ORTOLE représenté par Anne Solange DESSERTINE
Normandie :	Adrian DAVID
Nouvelle Aquitaine :	Dominique BISCARAT
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON, représenté par Jean-Pierre VIGNOCCHI
Occitanie :	Bernard FABIANI représenté par Hervé VILLALBA
Polynésie Française :	Pascal LE COINTRE
Provence, Alpes :	Claude DUBOC

Sont également présents :

Jean-Louis BLANCHARD, Président de la FFESSM uniquement pour le point 3,
Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN,
Philippe MARTINOD, 1^{er} vice président de la CTN,
Pascal CHAUVIERE, référent Handisub,
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN
Gérard LAMBERT, Jean-Claude JONAC, Jean-Louis DINDINAUD, instructeurs nationaux.

Excusé :

Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Eric HEBERT, président de la CTN.

1. **Mot du Président :** Mot de bienvenue d'Eric Hébert, qui rappelle que désormais les questions diverses doivent arriver en avance avec argumentaire écrit qui est transmis aux Présidents de CTR afin de mieux débattre de ces questions.
2. **Approbation PV réunion du 29 avril :** Remarque de H. Villalba : dans le PV n'apparaissent pas l'ensemble des remarques sur la présentation des modifications du manuel, en particulier le fait que les moniteurs de terrain sont lassés des modifications perpétuelles du MFT. La décision concernant la modification du MFT a été votée à la majorité et non à l'unanimité. Après enregistrement de cette remarque, approuvé à l'unanimité.
3. **Intervention de Jean Louis BLANCHARD, Président de la FFESSM :** Le grand chamboulement de la rentrée est la modification des modalités de contrôle médical, ce point concerne prioritairement la CMPN, mais impacte les autres commissions qui font référence aux différents certificats dans leurs cursus de formation.
Cette modification vient du ministère de la santé et les décrets s'appliquent à l'ensemble des fédérations sans possibilité de déroger. La révolution majeure est que le législateur couple le certificat médical à la délivrance de la licence, et non plus à la pratique de l'activité. Beaucoup de clubs demandent le certificat en même temps que la prise de licence, cela ne change pas leur pratique. L'idée est que le certificat médical autorise la délivrance de la licence qui permet elle-même la pratique de l'activité. Pour l'instant l'information est partie vers les Présidents de club et responsables de SCA qui délivrent les licences. Autre point, le décret impose que le certificat médical puisse être délivré par tout médecin, y compris pour la compétition. Il n'est pas possible de déroger à cette obligation dans un règlement intérieur.
Le certificat doit avoir moins de 1 an à la date de délivrance de la licence. Les activités utilisant un scaphandre, soit la plongée scaphandre, la photo, la PSP sont classées dans les activités à contrainte particulière, tout comme l'apnée à plus de 6m. Les autres disciplines (ex : NAP, NEV, apnée à moins de 6m, tir...) sont sans contrainte particulière. Dans les deux cas nous restons sur la validation par tout médecin. La différence est la durée de validité du certificat, dans les disciplines à contrainte particulière il faut représenter un certificat de moins d'un an à chaque renouvellement de licence, pour les autres le certificat est valide pour 3 délivrances de licence (3 ans !), même en compétition.
De ce fait : pour pratiquer il faut une licence, tant que dure la licence la pratique de l'activité est possible, cela prolonge la durée de validité du certificat médical au-delà d'un an. Ceci n'exclut pas la vérification du certificat médical mais **ce qu'il convient de vérifier c'est que le certificat médical présenté avait moins d'un an à la date de délivrance de la licence.** Le site de la FFESSM permet désormais aux clubs de saisir la date de délivrance du certificat, d'enregistrer si ce certificat comporte des restrictions et enfin si la licence a été délivrée sans certificat pour les cas de licence « administrative ».
Pour la CTN quid des examens ? Il est toujours possible de définir dans le règlement intérieur de la CMPN des cas particuliers qui doivent rester marginaux. Il va de soi que devraient persister des règles pour un certain nombre de pathologies (ex : diabète, asthme, handicap). Il en va de même pour le passage de certains examens, il est tout à fait envisageable que pour les examens de cadres de plongées (GP, MF 1, MF2) il soit demandé de conserver un certificat spécifique. Ceci concernerait uniquement les examens pas le fait d'exercer en tant qu'encadrant. Pour les pratiquants la nécessité de conserver un certificat médical spécifique pour certaines pratiques (trimix, recycleurs) est étudiée par la CMPN.

Conséquence, il va falloir modifier les textes du MFT et remplacer les références au « certificat médical de moins d'un an » par « certificat médical de moins d'un an à la date de délivrance de la licence ».

Deux questions sur les jeunes et les séniors : le législateur ne souhaite pas faire des catégories d'âge, rien de spécifique n'est prévu pour les séniors. Pour les jeunes, sur la partie compétition le FFESSM devrait appliquer la validité du certificat pour 3 licences.
4. **Point sur les questions qui seront représentées au prochain CDN (annexe 1) :** Sera représentée la question de l'usage du tuba bien spécifié pour les épreuves de capelé.

Concernant la question des notes minimales au MF 2 et l'impossibilité de délibérer dans certains cas, il semble nécessaire de mieux définir les règles de fonctionnement afin de bien donner à un jury l'ensemble de ses prérogatives et d'avoir un fonctionnement cohérent. Un groupe de travail sera créé au niveau du collègue.

Enfin le diaporama de présentation des formations validé lors de la dernière CTN sera présenté pour illustrer ce que pourrait être un site plus attrayant que ce qui existe aujourd'hui.

- Point groupe de travail MFT (C. Jolivet) :** le CDN a souhaité que le MFT soit simplifié, les remontés de terrain confirment la difficulté de l'utiliser sous sa forme actuelle. Un groupe de travail a été constitué, et a élaboré un premier jet de structure, ce premier jet a été soumis à des moniteurs sur le terrain. Le document reste appuyé sur le MFT actuel pour les contenus de formation. L'objectif est de présenter une première mouture pour les N1 & N2 en janvier avec validation du CDN, puis de décliner aux autres niveaux (PE/PA/N3/N4). Le groupe propose une architecture plus adaptée aux supports numériques, avec une page d'accueil puis une déclinaison entre compétences de bases et compétences spécifiques. Les compétences sont traduites en verbes d'action, plus simples à appréhender. Chaque compétence est déclinée en gestes techniques et critères d'évaluation. Peu de remarques car le document n'a pas été transmis en avance et le fait de le découvrir en réunion limite les possibilités d'analyse et de réaction.

Le document est conçu pour être décliné de façon numérique, mais il y aura bien une version « papier » pour le travail au bord des bassins/sur les bateaux, cela devrait tenir sur un recto/verso. La question du niveau 2 va se poser rapidement, attention sera portée pour éviter les redondances et bien assurer la correspondance avec les PE40 et PA20.. Les allers-retours avec le terrain dans 3 régions sont en cours. Demande est faite de bien associer les Présidents de CTR qui pourront de leur côté consulter leurs moniteurs et faire des retours. La plupart des CTR ont en novembre des séminaires/réunions ce sera l'occasion de présenter les documents, la version de travail sera envoyée dans le mois qui suit la présente CTN pour des retours des régions début janvier.

La direction de travail choisie est validée par les membres de la CTN mais il est nécessaire pour les prochaines étapes d'avoir les documents à l'avance pour pouvoir revenir sur le fond de façon pertinente. Cette dernière remarque devrait s'appliquer à l'ensemble des documents présentés en CTN.

- Point groupe de travail « Filière encadrant » (L. Marcoux) :** Un état des lieux est fait sur le MFT dont la forme date d'il y a une vingtaine d'années, les multiples modifications sont sources d'incohérences les « copier-coller » ont fait disparaître/apparaître des références sans que les mises à jour ne prennent tout en compte. Il résulte de ces modifications un gonflement du MFT, par exemple l'initiateur est passé de 14 à 25 pages. La méthode choisie : sans remettre en cause le travail précédent, sans perdre de contenu, il faut faire évoluer la forme. Les pistes de réflexion : adopter une trame commune pour tous les stages, proposer des parcours personnalisés aux candidats en fonction de leur vécu/expérience, décliner la formation en compétences à acquérir et non en nombre de séances à effectuer. Ceci permet au MF2 référent de valider les compétences plus ou moins vite en fonction des connaissances et acquis des candidats.

Dans cette logique, le livret pédagogique qui deviendrait un document où le(s) MF2 validerai(en)t des compétences acquises et non plus un nombre de séances, ceci passe par un document téléchargeable, ce qui évite les problèmes de mise à jour des documents imprimés.

Plusieurs remarques : attention à la prise en compte des stages pédagogiques en situation, l'accord avec le ministère fixe un cadre qu'il ne faut pas remettre en cause. Que se passe-t-il pour un candidat arrivant à l'examen avec un carnet « vide » ? Le futur carnet prévoit la validation des compétences, et non plus un nombre de séances, mais cela passe bien par un carnet/document rempli. Pour conclure, cette évolution permet de mettre davantage en avant l'aspect qualitatif de la formation, et favorise la prise en compte de l'expérience des candidats, où qu'elle ait été acquise.

La CTN valide la démarche, le groupe se réunit en décembre, les documents seront transmis aux membres de la CTN au fur et à mesure de leur élaboration.

- Les « EPI » (Equipements de Protection Individuelle):** Afin de se conformer aux textes, il est demandé par le CDN d'inclure dans nos formations un contenu sur les EPI. Débat sur la nécessité de proposer un texte, plusieurs membres de la CTN ne sont pas d'accord avec des interprétations qui circulent. La CTN rappelle que la fédération comme ses commissions n'ont pas à interpréter les textes. Une proposition est faite pour les formations de cadres (initiateur/N4/MF1/MF2). Cette proposition sera transmise au CDN pour accord. (cf annexe).

8. **Etat des lieux et perspective instructeurs nationaux (J.P. Vignocchi) :** Le collège a fait un recensement des IN en titre ou experts, afin de mener un travail de prospective. A l'horizon 2021, 23 IN passeront experts, pour 13 instructeurs stagiaires aujourd'hui. Il faut de 90 à 100 IN actifs pour assurer les missions qui sont celles du collège. Aujourd'hui il y a 67 IN actifs, compte tenu des 23 passages au statut d'experts dans la mandature se posent les questions du potentiel de candidats et du nombre de postes qui vont être ouverts. L'objectif est d'essayer de mettre en place une gestion globale sur la mandature. Le dossier sera mis au débat du prochain séminaire, l'objectif est d'obtenir 15 postes supplémentaires pour les 3 ans à venir, à la condition de « réguler » la population.
9. **Candidature séniors au MF2 :** La région Provence a refusé un candidat « sénior » en préparation MF2, le candidat se présente au MF2, il a un dossier complet, un certificat médical et l'avis favorable de sa CTR. Il n'existe pas de cadre réglementaire sur ce cas. La CTN a besoin d'avis sur la pertinence d'une limite d'âge, question est posée à la commission juridique nationale de la possibilité d'imposer une limite d'âge au passage de brevet de cadres et question est posée à la commission médicale et de prévention nationale sur l'opportunité d'une telle limite pour le passage de brevets de cadres fédéraux.
10. **Retour stage national « Handisub » (P. Chauvière) :** Ce stage a lieu tout les deux ans pour le passage des MFEH2, il rassemble des plongeurs en situation de handicap, et sert de support pour la formation des MFEH2 et MFEH1. Il a été piloté par Y. Strebler, suite à un concours remporté par le CREPS d'Antibes qui a accueilli les participants dans des conditions idéales. 62 plongeurs dont 41 plongeurs en situation de handicap, 9 candidats sur le MFEH1 et 2 candidats MFEH2 ont été accueillis. En plus des formations une réflexion est menée sur l'adaptation des équipements. Le bilan est très largement positif, l'expérience sera renouvelée.
11. **Présentation du travail du docteur Piquet sur la communication en plongée pour non-voyants (P. Chauvière) :** Le groupe de travail a réfléchi sur la façon de communiquer pour les mal voyants. Ainsi les différents signes sont remplacés par des contacts avec le plongeur qui répond de façon conventionnelle. L'expérience conduite lors du stage national Handisub est tout à fait concluante, les protocoles de communications seront transmis aux CTR pour diffusion.
12. **Dossiers « Moniteur associé », gestion des dossiers :** Il s'agit du système d'intégration des moniteurs d'autres structures (françaises ou étrangères) pour obtenir le statut de « moniteur associé » qui donne les mêmes prérogatives que les moniteurs FFESSM. Une seule restriction existe les moniteurs associés n'ont pas accès aux allègements vers les diplômes d'état. La constitution des dossiers est décrite dans les chapitres dédiés du MFT. Attention, la constitution du dossier seule n'emporte pas obtention automatique du statut de cadre associé. Pour le GP la CTR constitue une commission et peut compléter le dossier par une mise en situation. Pour les MF (1 ou 2) le dossier doit être instruit par la CTR qui émet un avis étayé, notamment par la participation, complète ou partielle à un/des examen(s) de la région. Puis le dossier est transmis au Président de la CTN qui émet l'avis définitif. Il est rappelé que l'esprit du dispositif est d'intégrer les plongeurs d'autres systèmes, pas de favoriser le contournement des passages de brevets de notre fédération. De même les candidats se présentant à ce dispositif doivent être diplômés par une structure ayant un accord cadre avec la FFESSM et avoir obtenu le brevet par passage d'examen et non par équivalence ou tout dispositif passerelle.
13. **Rubrique CTN info dans SUBAQUA, contenus et perspectives :** Dans le cadre des mémoires d'instructeurs stagiaires il est demandé un résumé du travail pour publication dans subaqua. En dehors de cela la CTN dispose de cette vitrine, E. Hebert regrette que cette rubrique ne propose pas assez de sujets propres à intéresser les initiateurs de club. Il faut mener une réflexion sur les sujets à aborder, puis trouver plusieurs rédacteurs pour amener une variété de points de vue. A.S. Dessertine se propose afin d'effectuer un inventaire de sujets en consultant les différentes CTR puis contacter le collège pour la mise en œuvre pratique.
14. **Présentation d'une intervention au colloque des moniteurs Provence Alpes Cote d'Azur sur l'enseignement de la « Théorie »(C. Duboc) :** cette intervention sera faite par H. Cordier, qui, partant du constat que la théorie du niveau 4 ne semble pas adaptée à la pratique de guide de palanquée, et est parfois décalée ou oubliée pour ce qui concerne l'aspect capacitaire/préparation au MF1, mène une réflexion sur l'évolution de cette théorie avec des allègements pour l'adapter aux besoins du guide de palanquée, et des compléments pour les préparants MF1. Un document sera transmis pour avis de la CTN en janvier.
15. **Questions diverses.**
CTR Réunion : Demande d'autoriser le fractionnement du stage final MF1 en 2 & 3 jours répartis au maximum sur 3 semaines. Plusieurs remarques : ce fractionnement limite le nombre de jours de congés à utiliser tant pour les candidats que pour les cadres. La semaine bloquée permet de créer un effet de groupe. Enchaîner la formation en un temps court paraît plus efficace..

Vote : Êtes-vous pour ou contre la possibilité de fractionner les stages finaux MF 1?

Contre 68.9% (Martinique, Guadeloupe, Corse, Bourgogne Franche Comté, Hauts de France, Est, Cote d'azur, Occitanie, Aura, Bretagne Pays de Loire), Pour 24.7%(Ile de France, Polynésie, Réunion), abstention 6.4% (Normandie, Nouvelle Calédonie), la demande est rejetée.

Question posée par la CTR Corse : L'aspect respiration d'O2 entre deux plongées, n'est plus évalué, faut-il arrêter de l'enseigner au niveau 4 ? Il sera fait une correction dans le MFT pour supprimer les mentions d'utilisation d'O2 en décompression aux examens fédéraux en dehors des formations nitrox et trimix.

Question posée par la CTR Corse : l'épreuve de 500m capelé du niveau 4 s'intègre à un examen, si elle n'a pas de caractère discriminant elle n'a que peu de sens. En l'état actuel elle participe plus à une décrédibilisation de l'examen qu'autre chose. Faut-il remettre un temps minimum, proposer que les candidats se présentent avec une attestation préalable, ne rien changer ? Sur le principe l'épreuve, dans sa forme actuelle, ne satisfait pas les membres de la CTN, il n'est pas pour autant envisagé de la supprimer. La question étant arrivée tardivement, les avis exprimés sont divergents, il est demandé aux CTR un retour, sur des évolutions possibles, pour la prochaine CTN, A. Zaragoza centralise ces retours.

Concernant les responsables régionaux TIV, il a été demandé qu'ils aient leur propre code d'accès à l'application. De même les CTR souhaiteraient avoir la possibilité de disposer d'un prévisionnel des TIV à recycler de façon à mieux gérer le flux et anticiper, tant que faire se peut, la gestion des recyclages.

Rappel : Les PV de CTN ne sont que le reflet des débats et propositions de la commission, les décisions ne sont exécutoires qu'après validation par le CDN. Le Président de la FFESSM propose que le secrétariat général fasse un extrait des P.V. de CDN pour les décisions qui concernent les demandes de la CTN afin de compléter ces P.V. de façon simple et facile d'accès.

Prochaines CTN :

Samedi 20 janvier, le chiffrage est en cours pour faire cette CTN à Paris dans les locaux du comité Ile de France.

Confirmation du lieu à venir.

Réunion suivante lors de l'AG à Amnéville.

CTN de mai couplée avec le MF 2 le samedi 19 mai ou le samedi 26 mai à Marignane, date à choisir en fonction des dates de réunion du CDN.

CTN de rentrée samedi 15 septembre à Marignane.

Secrétaire de séance
Bertrand MARTIN



Président de la CTN
Eric HEBERT



Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 29 avril 2017, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Auvergne Rhône Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Bourgogne, Franche Comté :	Jean-Marie VINATIER
Bretagne, Pays de la Loire :	Jean-Paul MARTEAU
Centre, Val de Loire :	Christian JOLIVET
Corse :	Arnaud ZARAGOZA
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Grand Est :	Laurent MARCOUX
Guadeloupe :	Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL
Hauts de France :	François DESPRETS
Ile de France:	Patrick LAMERAT
Ile de La Réunion :	Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE
Martinique :	George ORTOLE représenté par Anne Solange DESSERTINE
Normandie :	Adrian DAVID
Nouvelle Aquitaine :	Dominique BISCARAT
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON, excusé, non représenté
Occitanie :	Bernard FABIANI
Polynésie Française :	Pascal LE COINTRE représenté par Jean-Christophe LAPEYRE
Provence, Alpes :	Claude DUBOC

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN,
Philippe MARTINOD, vice président de la CTN
Jérôme HLADKY, référent jeunes plongeurs
Pascal CHAUVIERE, référent Handisub
Jean-Pierre MONTSENY, référent recycleurs
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN

Excusé :

Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Eric HEBERT, président de la CTN.

1 Mot du Président

La réunion commence par un tour de table de présentation, Eric Hebert souhaite une olympiade fructueuse à l'ensemble des présents.

Puis il informe la commission de demandes de JL Blanchard, celui-ci rappelle que certains dossiers sont traités directement par le CDN avec prise d'avis de la CTN, c'est en particulier le cas pour les relations internationales de la FFESSM et ses partenariats avec des fédérations étrangères ou l'organisation de l'activité sur des territoires français dépourvus de CTR. D'autre part, il y a une commande de simplification du MFT et de la filière encadrant. Ensuite il est rappelé que les examens GP doivent comporter au moins une question portant sur l'utilisation des tables de plongées et une question sur les E.P.I. Enfin l'attention de la CTN est attirée sur la nécessité de remplacer, pour tous les diplômés concernés, le terme « aptitude à la RSE » par « aptitude à la RSE jusqu'à - 10m », de même la mention « MN 90 » par la dénomination exacte « tables fédérales établies à partir des tables MN 90 actualisées ».

2 Installation de la nouvelle CTN :

Présentation de l'équipe autour du Président, les deux Vice-Présidents, Philippe Martinod 1^{er} VP en charge du MF2, Christina Jolivet 2nd VP trésorier de la CTN, le secrétaire Bertrand Martin, les différents référents Jean-Pierre Montseny référent recycleurs, Pascal Chauviere référent handisub, Jérôme Hladky référent plongée jeunes, Laurent Marcoux référent de la CMPN. Cette liste est à compléter la CTN attend la nomination d'un référent SCA et celle d'un référent juridique.

Eric Hébert rappelle ensuite les règles de fonctionnement de la CTN, en particulier ce sont les Présidents de CTR qui ont la légitimité pour voter les décisions.

La mission principale de la CTN est de répondre aux demandes du CDN, il est important que ces commandes soient claires, mais la CTN est également une force de proposition. Le rôle du Président de CTN est de faire l'interface entre la CTN et le CDN, pour éclaircir les commandes de ce dernier et s'assurer de l'adhésion du même CDN lors des propositions de la CTN.

Eric rappelle ensuite ses engagements sur la transparence du fonctionnement de la CTN, sur la nécessité d'éviter autant que faire se peut le fonctionnement dans l'urgence, de prendre le temps de creuser les dossiers, de mener une réflexion sur la forme du travail de la CTN. Ainsi une réunion annuelle plus longue (un WE) peut-être envisagée, cela permet de travailler plus longtemps, de faire tourner cette réunion en région, l'aspect budgétaire doit pouvoir se résoudre car les régions ont souvent des possibilités d'hébergement bon marché. La proposition est mise à l'étude de ne pas systématiquement faire les réunions à Marianne, et de « faire tourner » l'une des réunions annuelles.

La mise en place d'outils de travail participatifs va se faire progressivement, pour les CTR lointaine (outre mer), la participation aux réunions via skype ou un système équivalent pourrait voir le jour. Une réflexion va être menée sur les outils de communication de la CTN, l'utilisation des réseaux sociaux par exemple doit sûrement être développée.

Relations avec le collègue : celui-ci est avant tout une ressource de compétences, il est important de bien utiliser cette ressource, en rappelant que le travail est effectué pour la CTN et nécessite un compte rendu à cette même Commission. Il faut surtout aller chercher les compétences pour les groupes de travail, aussi bien au sein du collège que dans les régions. L'important est de travailler en synergie entre la CTN et son collègue d'experts. A ce sujet, il semble judicieux de réfléchir à la gestion des candidatures INS pour l'olympiade et pas forcément de façon annuelle, en anticipant les besoins. Attention le renouvellement est actuellement assez lent, un « audit » va être effectué pour faire un état des besoins pour les 4 ans.

Pour le MF2, la mise en place d'une commission de travail sur les sujets est souhaitable pour aider et encadrer les INS lors de leur production, pour coordonner les sujets entre les différentes sessions d'examen et avoir des sujets prêts et disponibles rapidement. La base de données de sujets est un outil à mettre en valeur, en faisant attention à les maintenir à jour. Il faudra également mener une réflexion sur les outils d'évaluation, les différentes fiches, les améliorer autant que faire se peut et utiliser au mieux les retours des jurys. Ainsi les comptes rendus d'ateliers pourraient probablement être davantage exploités.

Il faut mettre au cœur de nos préoccupations les clubs et les bénévoles, qui ont de vraies demandes, sans opposer le monde associatif au monde professionnel qui a souvent pour lui une capacité d'adaptation plus marquée. Il faut défendre notre école de plongée qui est ambitieuse, qui vise à former des cadres autonomes, qui intègre tous les plongeurs et toutes les pratiques. Pour cela il va falloir repenser nos cursus de formations pour les plongeurs comme pour les cadres, ce qui est une demande institutionnelle, créer une banque d'outils utilisables pour les moniteurs. Souvent ces outils existent il faut les rassembler, ce sera aussi l'occasion de les « valider » ou « cautionner ».

Le travail de veille sur un certain nombre de sujets (handi, secourisme, jeunes et ados, environnement) va continuer, en particulier via les référents de la CTN. Le lien avec les autres commissions va être maintenu, en particulier via les référents des autres commissions (CMPN, Juridique, environnement et bio), de même le lien avec les brevets professionnels.

3 Les cursus fédéraux : document de présentation

Cela correspond à une commande institutionnelle pour rendre les cursus plus visibles, plus accessibles. Aujourd'hui le seul document disponible est le MFT, qui n'est pas toujours facile d'accès. Le CDN souhaite une mise en place avant l'été. Philippe Martinod présente un premier jet non encore mis en forme, l'idée est de fournir une structure à des professionnels de la communication pour une mise en forme efficace. Il s'agit de montrer l'ensemble des formations/niveaux, avec une navigation interne, un document simple et lisible qui n'a pas vocation à remplacer le MFT mais à présenter les cursus fédéraux sur un document numérique et non plus sur un document papier consultable en ligne. C'est bien un document de présentation et non de formation, qui devrait s'insérer sur le site de la fédération avec une mise à jour simple. (Cf annexe 1)

Validation du document à l'unanimité des présents et représentés.

4 Simplification du MFT, orientation, feuille de route, calendrier

La mise en place de l'outil précédent nous pousse à revoir le MFT, le constat est qu'il est parfois peu lisible, complexe, tout est mis sur le même plan, la solution peut-elle être l'éclatement du manuel avec une arborescence par grand type d'activités (plongée à l'air/ handisub/ plongée jeunes/ tek...)? Il faut rendre les cursus plus lisibles, donc plus simples, utiliser un vocabulaire plus accessible, les rendre plus fonctionnels avec des contenus de formation plus précis qui apparaissent clairement. La méthode proposée est de s'appuyer sur le lien prérogatives/compétences, de traduire cela en éléments techniques, théoriques et affectifs et de proposer des modalités d'évaluation. Proposition est faite de décliner pour tous les brevets la formation en compétences de base qui sont les compétences de départ qui seront développées un peu plus à chaque niveau et en compétences spécifiques liées au niveau. Cela pourrait nous amener à abandonner l'architecture actuelle par compétences identiques à tous les niveaux.

Lors du débat plusieurs remarques sont faites, elles portent sur la nécessité de conserver le principe de validation des acquis, mais une nouvelle architecture ne met pas en cause la possibilité de démontrer que par une activité autre une personne a acquis les compétences décrites. La simplification est une excellente chose, mais attention au risque de lassitude des moniteurs de terrain face aux changements permanents, d'où l'importance de commencer par les consulter (du E1 au E4) à travers « des groupes tests » en régions. Attention à ménager les cadres en évitant de sortir des modifications en milieu de saison.

Proposition est faite de créer un groupe de travail pour élaborer deux niveaux « tests » pour la ctn de septembre avec une expérimentation de terrain ensuite. C'est avant tout un travail de réécriture, pas un changement de fond. Le groupe sera piloté par C. Jolivet, il proposera deux niveaux (1 & 2) en septembre, phase de test à l'automne et retour du terrain en janvier 2018.

Vote : unanimité des présents et représentés

Concernant les cursus de moniteurs, ils sont perçus comme complexes, et parfois un peu loin d'une démarche de formation. Il pourrait être intéressant de décliner le stage initial en modules avec un volume horaire et non plus en nombre de jours ce qui donnerait de la souplesse et permettrait peut-être de relancer les certifications qui sont en baisse. Cela rentre dans un cadre plus large de rendre la formation plus modulaire. Du côté du stage en situation la démarche actuelle est très quantitative avec un nombre de séances impératif, il convient de réfléchir à une approche plus qualitative. La piste de modules (ex : pratique des débutants, enseignement théorie débutant...) est évoquée, avec un nombre de séances indicatif pour que le stagiaire remplisse les critères de réussite. Le livret pédagogique pourrait devenir modulaire avec des fiches téléchargeables. Pour les allègements cela ne pose aucun problème en validant les modules « allégés », les épreuves déjà faites.... Pour le volume de formation, cela devient de la responsabilité du stagiaire qui choisi de faire (ou pas) des séances. Le modèle qui a été appliqué au MF 2 (stages initiaux et finaux obligatoires, plus de liberté pour le stage en situation) a montré son efficacité. Quelques soient les choix qui seront faits, la demande est de simplifier les formations, il faut explorer différentes pistes, cela va demander du temps. A court terme il n'est pas question de modifier les choses. Un groupe de travail est formé pour faire des propositions, rien ne sera modifié pendant la saison pour ne pas perturber les stagiaires encadrants en formation. Laurent Marcoux prend la direction de ce groupe. Les CTR doivent faire, pour la fin de l'année, un bilan de la situation actuelles des allègements, des résultats, prendre l'avis des candidats et des formateurs sur le cursus actuel.

5 Point et orientation concernant les cursus recycleurs

J.P. Montseny rappelle la situation actuelle, les projets vont s'appuyer sur un groupe de travail qu'il pilotera. En regardant ce qui se fait ailleurs et l'existant plusieurs axes de travail se dégagent. Il faut développer et rénover nos formations, revoir les cursus, réfléchir à une pratique plus « loisir » avec des prérogatives limitées. Une piste peut-être exploitée du côté du trimix à 40m (PTH40 prévu par le code du sport), cela permettrait également de donner des prérogatives de certification aux MF1. Il convient de développer des partenariats pour les nouvelles machines apparaissant sur le marché et réfléchir à la mise en place de passerelles d'une machine à une autre, voire pour répondre à une demande d'intégration des plongeurs qui ont des certifications autres que les certifications FFESSM. Enfin une réflexion doit être menée sur la lisibilité des cursus, les cartes éditées, la communication autour des formations recycleurs et de dynamiser un réseau de formateurs recycleurs.

6 Point et orientations concernant le filière Handisub

P. Chauviere fait un état des lieux, un tour d'horizon des formations existantes. Depuis 2011 et la création d'handisub un peu moins de 3000 certifications ont été effectuées, 85% de ces certifications sont des certifications de cadres.

7 Point et orientations concernant les jeunes plongeurs

J. Hladky rappelle qu'il y a également un référent au CDN, responsable des RIPE, qu'il y a une volonté de développer cette activité, que de nombreux outils existent. Il faut en premier lieu communiquer sur ceux-ci, les utiliser et ainsi les développer.

8 Point INS

En vue d'une réflexion sur la gestion des candidatures (cf supra), tour de table sur le recensement des INS potentiels région par région, la question est de connaître le vivier des INS pour l'olympiade . (21 candidats potentiels)

9 Nomination du nouveau référent national TIV

J.P. Montagnon arrête les fonctions de référent national TIV, Charlie GOUIN est proposé comme référent.

Vote : Accord à l'unanimité des régions présentes et représentées.

10 Plongée et diabète, proposition CMPN

Laurent Marcoux, référent de la CMPN auprès de la CTN, après une rapide présentation de la nouvelle composition de la CMPN présidée par Anne Henckes, retransmet une proposition de cette commission concernant la pratique de la plongée pour les diabétiques. Après une courte présentation des mécanismes du diabète, un rappel des conditions de pratiques fixées en 2004, le constat de l'absence d'accident depuis 2004 et les résultats d'une étude menée sur la pratique de la plongée chez les jeunes diabétiques, 2 propositions sont faites :

Proposition 1 : autoriser l'accès au PE 40 des plongeurs diabétiques aux conditions suivantes : être majeur, effectuer des plongées sans paliers, se limiter à une seule plongée par jour, avoir un seul plongeur diabétique par palanquée et respecter les conditions de surveillance et de pratique actuellement en vigueur à 20 mètres.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Proposition 2 : autoriser la pratique dès 14 ans pour les jeunes diabétiques insulino-dépendant (diabète de type 1) selon les mêmes conditions de surveillance et de pratique que pour les majeurs, avec accès au PE 20, et accès au PE 12 (pack découverte) qui lui peut aujourd'hui se faire sans certificat médical. Conformément à l'avis de la CMPN la CTN préconise dans ce cas l'ajout d'un certificat médical spécifique pour le pack découverte, pouvant aboutir au PE 12.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

11 Partenariat scubapro

François Desprets fait un point : la convention prévue entre la FFESSM et Scubapro n'est pas encore validée. Dès validation de cette convention, les Présidents de CTR recevront une liste de matériel avec des choix à effectuer. Ce matériel est mis à disposition pour 2 ans et reste la propriété de Scubapro, cependant chacun en est responsable. Lors de son remplacement une proposition est faite pour un rachat éventuel à un prix très intéressant. Pour les personnes qui prennent la dotation, il est rappelé qu'elles doivent l'utiliser en totalité. Ce partenariat est important (20 équipements pour la CTN). Ces dotations seront livrées au point de vente Scubapro choisi par le bénéficiaire. Conseil est donné d'assurer ce matériel. Cas particulier des CTR outre mer, les Présidents de CTR doivent récupérer leur matériel sur le territoire métropolitain. Un courrier sera diffusé dès signature de la convention.

Cela fait 2 ans que Scubapro propose des opérations commerciales vers les moniteurs, au départ IN, en 2016 vers les IR et les MF2, d'autres propositions vont être faites, il est possible que cela se décline pour les MF1.

12 Questions diverses

Philippe Martinod (Vice Président de la CTN) : Proposition de donner aux présidents de CTR un accès à l'espace collaboratif des IN (« omnispaces »), avec un dossier spécifique réservé à la CTN, l'espace comprend diverses pages et fonctionnalités pour travailler de façon plus aisée.

Jean-Paul Marteau (CTR Bretagne Pays de Loire) : suite à un souci lors de l'épreuve de mannequin d'un examen initiateur, demande à la CTN de se prononcer : faut-il absolument effectuer la prise décrite dans le MFT ou faut-il rester à « une prise réelle et utilisable » ?

Proposition est faite de modifier le MFT pour l'ensemble des cursus en remplaçant « prise réelle et utilisable » par « prise décrite ci-dessous »

Vote : unanimité des présents et représentés, non exprimé Ile de France (absent au moment du vote)

Jean-Paul Marteau (CTR Bretagne Pays de Loire) Lors de demande d'allègements pour des personnes titulaires d'un N4 ANMP, cela n'est pas prévu dans le texte qui stipule N4-GP. Faut-il modifier le texte ? La CTN remarque que les Présidents de CTR sont compétents pour gérer au cas par cas, sans nécessité de texte spécifique.

Dominique Biscarat (CTR Nouvelle Aquitaine) : Les référents régionaux TIV n'ont plus de visibilité sur ce qui se fait, ils souhaiteraient avoir un accès à ce qui est fait régionalement, idem pour les référents départementaux. La CTN appui et transmet cette demande

Dominique Biscarat (CTR Nouvelle Aquitaine) : est-il possible de préciser que le capelé de l'examen GP ne se fait pas avec le détenteur ?

Proposition d'ajouter dans le texte que « l'utilisation du détenteur est interdite »

Vote : Unanimité des présents et représentés, non exprimé Ile de France (absent au moment du vote)

Dominique Biscarat (CTR Nouvelle Aquitaine) évoque le libellé suivant : «en première lecture, avant délibération, le candidat a obtenu au moins », figurant (page 17/48) dans les conditions permettant de conserver le bénéfice d'un ou plusieurs groupes d'épreuves du MF 2. Considérant que cette mention limite les prérogatives d'appréciation des cas particuliers lors de délibération de jury, qu'elle ne figure pas pour les autres niveaux, il propose de l'abroger. Après débat la proposition est mise au vote.

Vote : Contre Hauts de France, non exprimé Ile de France (absent au moment du vote), aucune abstention, adopté à la majorité des présents et représentés.

A.S. Dessertine (CTR Auvergne Rhone-Alpes) demande à ce que les documents soient transmis au moins une semaine avant la CTN.

J.P. Marteau (CTR Bretagne Pays de la Loire) informe la CTN de la demande d'organisation d'un MFEH2 en 2019 à Trebeurden.

Secrétaire de séance
Bertrand MARTIN

Président de la CTN
Eric HEBERT



Prochaine réunion : Samedi 16 septembre à l'aéroport de Marseille



Procès-Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale

Samedi 21 janvier 2017, de 9h30 à 16h30

A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV +2 annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Grande Aquitaine:	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Eric HEBERT
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Grand Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Hauts de France :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence :	Claude DUBOC
Auvergne, Rhône, Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Bourgogne Franche-Comté :	Jean-Marie VINATIER
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN et Délégué du Collège des IN
René CAVALLO, Trésorier de la CTN
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub et Recycleurs
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable
Pascal YAN, Pilote du Groupe de Travail « Allègements dans la filière encadrement »

Les Instructeurs Nationaux :

Jean-Noël TRUCCO, IN
Jean-Louis DINDINAUD, IN et Trésorier général de la FFESSM
Jean-Claude JONAC, IN
Pascal MONESTIEZ, IN

Sont excusés :

Richard THOMAS, DTN
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN
Laurent MARCOUX, Référent CMPN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

1 Visite à la société Air Liquide

Une visite des installations du site d'Air Liquide France Industrie de Vitrolles a été organisée en amont de cette CTN. Le Président de la CTN remercie la société Air Liquide France industrie pour sa disponibilité et pour l'organisation de cette visite.

A noter qu'Air Liquide France Industrie a mis au point une application pour smartphone dénommée « Distributor Locator », qui permet de localiser l'ensemble des distributeurs d'oxygène plongée et d'autres gaz situés à proximité. Cette application sera intégrée dans la nouvelle mouture du partenariat Ffessm/ALFI.

2 Mot du Président

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

Il souhaite également la bienvenue à Jean-Marie VINATIER, nouveau Président de CTR de Bourgogne Franche-Comté.

Il remercie Jean-Noël TRUCCO pour le travail accompli au cours des deux mandatures de Délégué du Collège des IN et félicite Jean-Pierre VIGNOCCHI, récemment élu en novembre 2016 à ce poste.

3 Approbation du PV de la réunion de CTN du 21 septembre 2016

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 21 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

4 Informations, remarques et retours du CDN

Divers :

Ont été acceptés par le CDN :

- L'accès au Nitrox simple pour les PE12,
- L'évolution de l'enseignement de la décompression,
- L'accès à la qualification étanche dans la filière Handisub,
- L'accès aux qualifications « jeunes plongeurs » dans la filière Handisub.

Le MFT :

Le CDN a demandé une simplification drastique du MFT. Jo VRIJENS a fait parvenir aux Présidents de CTR une ébauche de proposition sur le Niveau 1, qui pourrait être utilisée comme base de travail par le prochain Président de CTN en vue d'initier les travaux sur le sujet.

En tout état de cause, le CDN demande que la filière « plongeurs » soit achevée avant l'été.

Jo VRIJENS n'étant pas candidat à sa propre succession, il laisse donc le soin au prochain Président de CTN de constituer un Groupe de Travail sur le sujet.

Certifications 2016 :

Jo VRIJENS présente le bilan des certifications : la chute du nombre de brevets constatée ces dernières années a tendance à ralentir.

On constate encore une chute de 700 brevets de Niveau 1, toutefois inférieure à la chute constatée les années précédentes. On constate également un net ralentissement de la chute du nombre des brevets de GP-N4 et une quasi-stabilisation du nombre de brevets de MF1.

« Diabète et Plongée » :

Le Président de cette association a demandé la possibilité d'offrir l'accès à la plongée encadrée à 40 m pour les diabétiques de type 1. Jo VRIJENS pense que la CTN n'a pas les compétences pour répondre à cette demande, il a donc saisi la Commission Médicale.

Citoyenneté :

L'insertion de ce paragraphe au MFT a été faite dans les différentes parties qui concernent les brevets d'encadrement.

Recycleurs :

Pascal CHAUVIERE rappelle qu'actuellement, les cursus fédéraux concernent 2 machines : AP Valve et Submatix.

Chaque cursus consiste en une formation d'une durée de 5 jours complétée d'un quota de 10 heures de plongée. Or dans les faits on constate que la formation dure généralement 6 jours, car l'étude des logiciels de décompression, indispensable à ce type de pratique, requiert au moins une journée de travail.

Par ailleurs, il indique que le nombre des accidents a drastiquement diminué, ce qui tendrait à montrer que ces derniers étaient plutôt liés à des problèmes de formation plutôt qu'aux machines elles-mêmes.

Afin de dissocier la problématique des plongées avec désaturation de la « simple » prise en mains des machines, il propose de mettre en place une formation en deux parties :

- Une première partie qui permette d'accéder rapidement à l'utilisation et aux manipulations de la machine en tant que telles, en profondeur limitée (30 mètres) et sans désaturation, dans un but de familiarisation,
- Puis une deuxième partie concernant la mise en œuvre de plongées avec désaturation, une fois que les manipulations liées à la machine sont maîtrisées.

Il propose qu'un Groupe de Travail soit mis en place pour réfléchir sur le sujet.

5 Les allègements, retour d'expérience (annexe 1)

Pascal YAN présente les résultats des retours d'expérience des différentes CTR sur le sujet, au titre du Groupe de Travail qu'il pilote. Il présente également plusieurs propositions d'adaptation des procédures.

Proposition : adopter la deuxième proposition présentée par Pascal YAN. On rappelle que celle-ci consiste à supprimer le verrou qui oblige à être titulaire du brevet de GP-N4 depuis au maximum 3 ans, ainsi qu'à supprimer le délai de 2 ans maximum pour avoir effectué les actions d'encadrement requises.

Ces mesures rentrent d'ores et déjà de fait dans la mise en place de la simplification demandée par le CDN. Il faut cependant préciser que cette décision n'a pour objectif que de finaliser le produit mis en place depuis une année, et que la poursuite d'objectifs de simplification qui iraient au-delà fera partie d'un chantier futur qui visera l'ensemble de la filière encadrement.

Proposition : Supprimer la limite des trois ans maximum de détention du brevet de GP-N4

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Proposition : Supprimer, dans la justification des séances réalisées, la limite des deux années précédentes

Vote : Abstention : Guadeloupe et Martinique

Pour : Toutes les autres CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées

Après débats, la mise en application est proposée pour le 15 septembre 2017.

6 Les EPI

Jo VRIJENS rappelle décision du CDN rendant obligatoire le fait qu'une question sur les EPI soit posée dans les examens en 2017.

7 Le Collège des IN

Jean-Pierre VIGNOCCHI, nouveau Délégué du Collège des IN, aborde le point des INS ayant achevé leur cursus.

Suite au séminaire des IN de novembre 2016 à Toulouse, la fin de cursus de trois INS a pu être constatée. Ils sont donc proposés à la nomination avec les numéros suivants :

- Christophe BENOIT N° 190
- Alexandra GRAN N° 191
- Fabien PABIOT N° 192
-

Sont proposés pour rentrer en formation INS en 2017

- Anne CORBES
- Olivier ETIENNEY
- Joel ABISSE

Jo VRIJENS, Président de CTN, aborde ensuite le cas d'Eric CRAMBES, IR de la Réunion qui postule depuis déjà quelques années à l'IN. Il souhaite discuter de ce cas très exceptionnel dans la mesure où Eric CRAMBES, qui présente sa candidature depuis un certain nombre d'années déjà, a dû subir les contrecoups successifs de la féminisation et du rajeunissement du Collège, puis de la pléthore de candidatures à l'IN qui s'en est suivie.

Il s'est donc retrouvé en très léger dépassement d'âge (quelques jours) pour que sa candidature soit recevable en vue d'être soumise au vote lors du séminaire en vue de son éventuelle admission dans le cursus.

Jo VRIJENS rappelle également l'importance de cette candidature pour la Réunion, qui commence sérieusement à manquer d'IN. En effet, Laurence BACHMANN est en position d'inactivité et Georges MASANELLI, actuellement IN Expert, n'a eu aucune activité depuis au moins deux ans, ce qui fait que Jean-Marc CHAREL reste le seul instructeur réellement actif.

Il indique enfin que compte tenu des remarques précédentes, il s'agit là d'un cas exceptionnel parmi les exceptions, qui ne donnerait évidemment lieu à aucun précédent en la matière.

Après discussions et exposé des différents avis des participants sur le sujet, il se dégage une proposition visant à intégrer Eric CRAMBES sur les candidatures 2017 dans la mesure où il y a eu carence d'un poste sur les quatre accordés par le CDN.

En considérant ce contexte très exceptionnel, le Président de CTN met au vote la possibilité d'intégrer Eric CRAMBES malgré un dépassement de la limite d'âge et une procédure d'intégration en contradiction avec le RI du Collège, en mettant en place une dérogation à titre exceptionnel.

Il précise par ailleurs que la candidature d'Eric CRAMBES a déjà été mise au vote auprès du Collège en 2016 et a reçu à cette occasion 56% de voix favorable à son admission, mais qu'il n'a pas été retenu car il est arrivé en 5^{ème} position sur 6 candidats pour un quota de 4 postes à pourvoir.

Le Président de CTN s'engage à défendre cette admission devant le CDN, qui reste toutefois seul décideur en la matière.

Proposition : Souhaitez-vous qu'Eric CRAMBES puisse proposer sa candidature à l'IN à titre très exceptionnel par rapport à la limite d'âge, compte tenu des arguments exposés

Vote : Pour : Toutes les CTR présentes et représentées

Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Proposition : Souhaitez-vous qu'Eric CRAMBES puisse intégrer le poste laissé vacant lors des candidatures 2017
Tout en sachant qu'il s'agit d'une dérogation exceptionnelle et contraire au RI du collège.

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

8 Permis bateau et FSGT

La FSGT ne demande pas de posséder le permis bateau dans ses conditions de candidature au MF1. Afin de prendre en compte les candidatures des MF1 FSGT souhaitant poursuivre leur cursus vers le MF2 de la FFESSM, il est donc décidé de rajouter la possession du permis bateau aux conditions d'accès au MF2 FFESSM.

9 Descente et masque du MF2 – Harmonisation du MFT GP-N4 et MF2 (annexe 2a et b)

Jean-Pierre VIGNOCCHI présente le résultat des travaux du Groupe de Travail qu'il pilote sur le sujet, se référant aux modifications du MFT proposées pour les parties relatives à ces deux brevets qui avaient été préalablement transmises aux Présidents de CTR.

Proposition : Intégration de la nouvelle épreuve de descente dans le bleu, stabilisation et vidage de masque au MF2 telle que présentée

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Proposition : Adoption de l'harmonisation des parties « GP-N4 » et « MF2 » du MFT telle que proposée

Vote : *Pour : Toutes les CTR présentes et représentées*
Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées

Le projet est proposé pour application immédiate, c'est-à-dire avec peu d'impact sur le GP-N4 dans la mesure où les modifications sont mineures, et pour une entrée en vigueur effective dès le prochain examen MF2 de mai à Niolon.

10 Handi Sub

Pascal CHAUVIERE présente les contacts qu'il a eus sur le stand Handisub du Salon de la Plongée avec les diverses commissions de la FFESSM et propose d'intégrer les moniteurs d'autres commissions à la partie commune des formations Handi.

La CTN prends acte de ce souhait et son président en informera le CDN.

11 Intervention de François DESPRETS

François DESPRETS présente une nouvelle offre de Scubapro qui consiste à proposer un détendeur MK25 / S620 à un prix défiant toute concurrence aux IN – IR et MF2 licenciés à la FFESSM.

Un bon de commande sera adressé ultérieurement aux Présidents de CTR.

12 Fin de réunion

Jo VRIJENS remercie tous les participants pour ces huit années passées à la présidence de la CTN et souhaite d'avance bon courage à son successeur, qui sera élu lors de la prochaine AG de Dijon.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :
Samedi 22 ou 29 avril 2017 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane
(Décision finale à prendre par le futur Président de CTN)

Secrétaire de séance
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN
Jo VRIJENS

